



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français**

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022**

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	9
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	26
Informations spécifiques	28
Informations réglementaires	29
Certification du Commissaire aux comptes	35
Comptes annuels	40
Bilan Actif	41
Bilan Passif	42
Hors-Bilan	43
Compte de Résultat	44
Annexes aux comptes annuels	45
Règles et méthodes comptables	46
Evolution de l'Actif net	50
Compléments d'information	51
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	62
Inventaire	64
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	68
Annexe(s)	69
Information SFDR	70

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Actions Euro Restructurations - I

Code ISIN : (C) FR0010917625

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions Euro Restructurations - I, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés de pays de la zone euro engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion consiste à surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des titres de sociétés dont la valorisation présente un potentiel d'amélioration lié à la restructuration en cours ou à venir des activités desdites sociétés.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, l'indice MSCI EMU en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, a posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille sans contraindre sa gestion.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale. La stratégie de gestion suit un process "bottom up" accordant une part dominante au choix des valeurs. La politique d'investissement vise à sélectionner les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cession d'actifs, désendettement, fusions-acquisitions, changement de management, retrait de la cote...

Votre portefeuille a vocation à être investi en actions et titres assimilés de la zone euro, appartenant à tout type de secteurs et de capitalisations.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

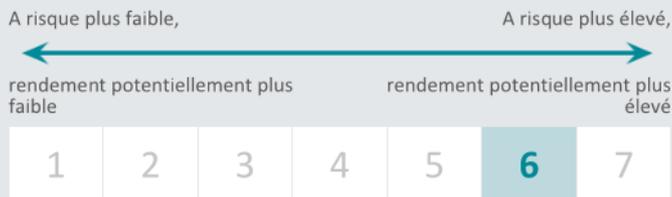
CPR Actions Euro Restructurations - I est libellée en EUR.

CPR Actions Euro Restructurations - I a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Actions Euro Restructurations - I capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions des pays de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Actions Euro Restructurations - Z-C

Code ISIN : (C) FR0013244563

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions Euro Restructurations - Z-C, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés de pays de la zone euro engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion consiste à surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des titres de sociétés dont la valorisation présente un potentiel d'amélioration lié à la restructuration en cours ou à venir des activités desdites sociétés.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, l'indice MSCI EMU en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, a posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille sans contraindre sa gestion.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale. La stratégie de gestion suit un process "bottom up" accordant une part dominante au choix des valeurs. La politique d'investissement vise à sélectionner les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cession d'actifs, désendettement, fusions-acquisitions, changement de management, retrait de la cote...

Votre portefeuille a vocation à être investi en actions et titres assimilés de la zone euro, appartenant à tout type de secteurs et de capitalisations.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Actions Euro Restructurations - Z-C est libellée en EUR.

CPR Actions Euro Restructurations - Z-C a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

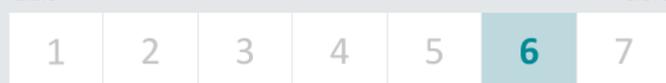
CPR Actions Euro Restructurations - Z-C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions des pays de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Actions Euro Restructurations - R

Code ISIN : (C) FR0013294592

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions Euro Restructurations - R, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés de pays de la zone euro engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion consiste à surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des titres de sociétés dont la valorisation présente un potentiel d'amélioration lié à la restructuration en cours ou à venir des activités desdites sociétés.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, l'indice MSCI EMU en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, a posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille sans contraindre sa gestion.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale. La stratégie de gestion suit un process "bottom up" accordant une part dominante au choix des valeurs. La politique d'investissement vise à sélectionner les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cession d'actifs, désendettement, fusions-acquisitions, changement de management, retrait de la cote...

Votre portefeuille a vocation à être investi en actions et titres assimilés de la zone euro, appartenant à tout type de secteurs et de capitalisations.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre x et x.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Actions Euro Restructurations - R est libellée en EUR.

CPR Actions Euro Restructurations - R a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Actions Euro Restructurations - R capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions des pays de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Actions Euro Restructurations - O

Code ISIN : (C/D) FR0010808915

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions Euro Restructurations - O, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés de pays de la zone euro engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion consiste à surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des titres de sociétés dont la valorisation présente un potentiel d'amélioration lié à la restructuration en cours ou à venir des activités desdites sociétés.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, l'indice MSCI EMU en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, a posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille sans contraindre sa gestion.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale. La stratégie de gestion suit un process "bottom up" accordant une part dominante au choix des valeurs. La politique d'investissement vise à sélectionner les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cession d'actifs, désendettement, fusions-acquisitions, changement de management, retrait de la cote...

Votre portefeuille a vocation à être investi en actions et titres assimilés de la zone euro, appartenant à tout type de secteurs et de capitalisations.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

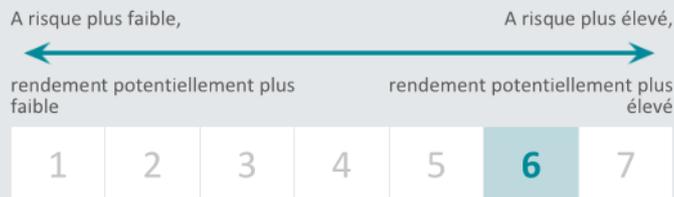
CPR Actions Euro Restructurations - O est libellée en EUR.

CPR Actions Euro Restructurations - O a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Actions Euro Restructurations - O capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions des pays de la zone euro

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Actions Euro Restructurations - Z-D

Code ISIN : (D) FR0013256211

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions Euro Restructurations - Z-D, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés de pays de la zone euro engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion consiste à surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des titres de sociétés dont la valorisation présente un potentiel d'amélioration lié à la restructuration en cours ou à venir des activités desdites sociétés.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, l'indice MSCI EMU en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, a posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille sans contraindre sa gestion.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale. La stratégie de gestion suit un processus "bottom up" accordant une part dominante au choix des valeurs. La politique d'investissement vise à sélectionner les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cession d'actifs, désendettement, fusions-acquisitions, changement de management, retrait de la cote...

Votre portefeuille a vocation à être investi en actions et titres assimilés de la zone euro, appartenant à tout type de secteurs et de capitalisations.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Actions Euro Restructurations - Z-D est libellée en EUR.

CPR Actions Euro Restructurations - Z-D a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Actions Euro Restructurations - Z-D distribue son résultat net et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions des pays de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Actions Euro Restructurations - P

Code ISIN : (C) FR0010330258

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions Euro Restructurations - P, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés de pays de la zone euro engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion consiste à surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des titres de sociétés dont la valorisation présente un potentiel d'amélioration lié à la restructuration en cours ou à venir des activités desdites sociétés.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, l'indice MSCI EMU en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, a posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille sans contraindre sa gestion.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale. La stratégie de gestion suit un processus "bottom up" accordant une part dominante au choix des valeurs. La politique d'investissement vise à sélectionner les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cession d'actifs, désendettement, fusions-acquisitions, changement de management, retrait de la cote...

Votre portefeuille a vocation à être investi en actions et titres assimilés de la zone euro, appartenant à tout type de secteurs et de capitalisations.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Actions Euro Restructurations - P est libellée en EUR.

CPR Actions Euro Restructurations - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

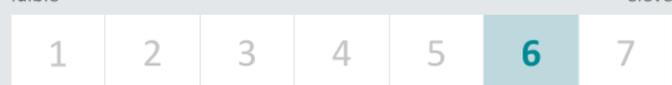
CPR Actions Euro Restructurations - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions des pays de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Compte rendu d'activité

Janvier 2022

Le MSCI EMU clôture le premier mois de l'année en baisse de -3.48% pénalisé par des préoccupations politiques et économiques. Sur le front politique, les tensions grandissantes entre la Russie et les US n'ont pas arrêté de s'envenimer. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale de 0.5% pour 2022. Mais surtout l'inflation est attendue en hausse de +3.9% dans les économies développées, avant de ralentir en 2023. La croissance du PIB français en 2021 a atteint 7% après -8% en 2020. Aux US, l'indice "Empire State" est ressorti à -0.7 en janvier après +31.9 en décembre. En Chine, le PIB du quatrième trimestre est ressorti en hausse de 4% vs 3.3% pour le consensus ; ce qui porte la croissance 2021 à +8.1%. Du côté des Banques centrales, la Fed signale une hausse des taux en mars et une normalisation du bilan après les hausses. La banque centrale chinoise a effectué une nouvelle baisse de taux après la première intervenue au mois de décembre 2021 (et la précédente en avril 2020). Le taux à 1 an est abaissé de 3.8% à 3.7% et celui à 5 ans est abaissé de 4.65% à 4.6%. Au sein du marché action, les performances sectorielles sont très dispersées. Les secteurs plus cycliques à durée courte ont extrêmement bien performé avec l'énergie (+10.45%), les financières (+3.28%) et l'immobilier (+3.28%) au détriment de la technologie (-13.52%), des industriels (-6.99%) et de la santé (-5.39%). Durant le mois de janvier, notre surexposition au secteur des financières a fortement contribué à la performance notamment grâce à Société Générale et Commerzbank qui ont directement profité de la remontée des taux engendrée par la fin de la politique ultra accommodante de la BCE. A l'inverse, la sélection de titres dans la santé (Eurofins Scientifique et Merck) a impacté négativement la performance. Ces deux titres ont souffert de la remontée des taux et de la compression des multiples qu'elle apporte avec elle. Notre sous-exposition au secteur de l'énergie a également pénalisé la performance relative. Nous avons initié une position sur le titre Carrefour. Le scénario Omicron s'évanouit et nous entrons dans un changement de paradigme avec la fin programmée des liquidités abondantes. L'inflation semble s'installer et les banques centrales devraient rapidement monter leur taux. Mais ce changement de cap se fait dans un univers plus volatil. Les consensus de hausse de taux ne sont pas encore stabilisés et deviennent de plus en plus « hawkish ». A la différence des périodes précédente, la FED pourrait se trouver face à un dilemme à court terme et avoir à privilégier la lutte contre l'inflation au détriment de la croissance même en cas de décrochage des marchés. En conséquence le message devient moins lisible, entraînant une plus grande nervosité des investisseurs et une hausse de la volatilité. Le marché a intégré ce changement de paradigme en vendant les titres de croissance très détenus par les investisseurs, au profit des valeurs « value » plus « cycliques ». Une grande partie du mouvement a été effectué, mais tout n'a pas été « purgé ». Si certaines valeurs de croissance ont corrigé de 20% à 30%, elles gardent encore une prime significative par rapport à leur valorisation de long terme. Il est toutefois possible que ce mouvement d'arbitrage fasse une pause durant la période de publications des résultats, mais il est encore trop tôt pour l'affirmer.

Février 2022

Forte chute du MSCI EMU (-5.23%) en février. Les principaux indices boursiers ont chuté (DAX -6.5%, CAC -4.9%) pénalisés par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. A cet effet, les Etats-Unis et l'UE ont annoncé une série de sanctions contre la Russie comme notamment le gel des avoirs financiers russes et l'exclusion de certaines banques du pays du système de transaction international Swift. Sur le front économique, l'inflation continue d'occuper les devants de la scène. Dans la zone Euro, l'inflation a atteint un record en janvier à +5.1% sur un an en janvier. Aux US, le PIB a progressé de +7.0% en rythme annualisé sur le T4 2021 vs +6.9% en première estimation. L'indice "Philly Fed" a baissé à 16.0 en février après 23.2 en janvier. On notera aussi, une hausse de l'inflation de +7.5% sur un an en janvier et de +0.6% sur un mois. Du côté des banques centrales, comme attendu, la BCE a laissé sa politique monétaire inchangée et a confirmé son intention de réduire ses achats d'obligations sur les marchés dans les prochains mois. La Fed a affirmé qu'elle n'agira pas en urgence avant son prochain meeting prévu pour le 15/16 mars, en dépit des chiffres d'inflation publiés durant le mois, avec un CPI en hausse de +7.5% YoY au mois de janvier, et +0.6% par rapport au mois de décembre 2021. En toute fin de mois, l'Allemagne a déclaré débloquer 100Mds€ pour moderniser son armée, puis investir >2% de son PIB dans la défense - ce qui a propulsé en hausse les valeurs du secteur. Rheinmetall (+45.1%), Thales (+26.4%), Leonardo (+25.4%), BAE Systems (+24.7%). A noter que Hensoldt (électronique militaire) qui ne figure pas dans le Stoxx 600, a progressé de +75.0% sur le mois. Meilleure performance des secteurs indexés aux matières premières qui ont considérablement progressé tout au long du mois à cause des craintes autour de

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

leur approvisionnement. Le Baril de Brent a dépassé les 100\$. Et le WTI s'en est rapproché. Le prix de l'acier a progressé de près de +14.9%. Les secteurs des services aux collectivités (-0.1%) et la santé (-1.4%) profitent de leurs caractéristiques défensives. Forte sous-performance des secteurs financiers (-11%) pénalisés par les craintes macro-économiques et la baisse des taux US/Allemands, qui ont plus que contrebalancé les résultats de bonne qualité, et de la consommation discrétionnaire (-8.7%). Sur le mois, le fonds surperforme son indice de référence. Le secteur financier est le plus grand détracteur de performance, reflétant à la fois une surexposition au secteur et un effet sélection négatif. Notamment, Société Générale et Unicredit ont perdu 21% et 19% respectivement en quelques séances. Notre sous-exposition au secteur des utilities a également contribué négativement. A l'inverse, les effets sélections au sein de la santé (Ipsen +21%) et de la consommation discrétionnaire (Absence de Prosus notamment) contribuent très positivement. Nous n'avons pas fait de mouvements significatifs ce mois-ci. En plus du coût en vie humaine et de la catastrophe humanitaire, cette guerre qui s'installe et les sanctions qui l'accompagnent auront deux impacts principaux : d'une part la hausse de l'inflation et le ralentissement de la croissance, via une diminution de la rentabilité des entreprises, et d'autre part la baisse de la confiance des agents économiques. Bien que la croissance reste encore à des niveaux élevés pour cause de « rattrapage covid », l'accélération de l'inflation était déjà une réalité avant la crise ukrainienne. De ce fait, la stagflation apparaît comme une nouvelle hypothèse de travail. Ce scénario de stagflation devient également le cauchemar des banquiers centraux qui doivent gérer deux objectifs contradictoires : ménager la croissance en maintenant la liquidité, sans monter les taux d'intérêt, ou lutter contre l'inflation en les remontant rapidement... Si la situation économique américaine ne semble pas de nature à remettre en cause la volonté de la FED à remonter ses taux, il est possible que le scénario soit différent en Europe en raison du choc inflationniste généré par la dépendance européenne au gaz russe. La BCE pourrait donc faire preuve de plus de prudence dans sa réponse afin d'amortir le choc. Dans tous les cas de figure la voie est étroite et nous devons nous aussi jouer les équilibristes. Dans ce contexte, nous faisons l'hypothèse que les banquiers centraux adresseront dans un premier temps la problématique d'inflation en montant les taux, avant dans un second temps, de ménager la croissance. Ainsi, nous maintenons nos positions sur le secteur financier bénéficiant de la hausse des taux. Nous maintenons une approche prudente, la position cash devrait rester à des niveaux élevés en attendant d'y voir plus clair. Néanmoins nous nous tenons prêt à réagir très rapidement, dans un sens ou dans l'autre en fonction de l'évolution de la situation.

Mars 2022

Le MSCI EMU clôture le mois de mars avec une performance négative de -0.7% après une forte baisse de -4.76% en février. La guerre entre l'Ukraine et la Russie continue d'occuper les devants de la scène. La Russie est fortement pénalisée par les sanctions internationales infligées par les pays occidentaux, notamment la mise en place d'un embargo sur les exportations russes et le retrait d'une grande partie des multinationales jusque-là présentes en Russie. Les oligarques russes sont eux aussi sanctionnés à travers le gel de leurs avoirs en Europe et aux Etats-Unis. Les pourparlers entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas abouti à une solution pour le moment mais les négociations continuent pour un éventuel cessez-le-feu. Au-delà de l'aspect géopolitique, le conflit a entraîné une hausse historique des prix des matières premières (le baril de Brent a dépassé les 132\$, un plus haut depuis 2008). Le regain des tensions au Moyen-Orient avec les attaques des Houthis en Arabie Saoudite sur les sites de production de pétrole y ont également contribué. La Commission européenne a proposé son plan « REPowerEU » afin d'abaisser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030. Du côté des Banques centrales, le ton est de plus en plus hawkish en raison de la forte hausse de l'inflation dans tous les pays. La Fed a relevé ses taux directeurs de +25bps et envisage encore 5 hausses d'ici décembre 2022 et la BoE a relevé ses taux de +25bps à 0.75%, ce qui constitue la troisième hausse depuis décembre. La BCE quant à elle a laissé ses taux inchangés notamment en raison de l'impact significatif de la guerre en Ukraine, mais C. Lagarde annonce que la hausse des taux est proche et se manifesterait quelque temps après la fin du QE cet été. La BCE a par ailleurs revu ses prévisions de croissance en baisse à +3.7% en 2022 (vs +4.2% en décembre). Elle prévoit également +2.8% en 2023 (vs +2.9%) et +1.6% en 2024 (inchangé). Sur le front économique, l'inflation continue d'être au centre des préoccupations. Dans la zone euro, l'inflation a atteint un record à +5.9% sur un an en février, aux Etats-Unis, l'indice CPI ressort à +7.9% sur un an en février ce qui représente la plus forte hausse depuis janvier 1982. Au mois de mars, l'inflation a même progressé de +7.6% sur un an en Allemagne, dopée par l'envolée du prix du pétrole et du gaz, ce qui représente un plus haut depuis 1981. Aux US, l'estimation de la croissance annuelle du PIB est moins élevée à +2.8% (vs +4% auparavant). Le Royaume-Uni revoit également à la baisse ses prévisions de croissance en 2022 à +3.8% (vs +6% auparavant). Du côté des secteurs, la meilleure performance est celle du secteur de la santé (+4%), vu comme un havre de paix par les investisseurs. Les valorisations sont attractives et les sociétés sont peu concernées par les problématiques actuelles. Les télécoms se portent bien également (+3.7%). L'énergie (+3%) profite de la montée des prix du pétrole. A l'inverse, l'immobilier plonge

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

(-7%) ainsi que la consommation discrétionnaire (-5.8%), pénalisé par la baisse de moral des consommateurs. Dans ce contexte toujours extrêmement chahuté, le fonds a enregistré une surperformance brute de 0.11%. Le principal contributeur a été l'effet d'allocation entre les différents secteurs, et notamment notre sous-exposition aux services aux collectivités et à l'immobilier qui ont fortement souffert ce mois-ci. L'effet sélection a été négatif au sein des financières (Unicredit) mais positif au sein des matériaux (air liquide) et de la consommation de base (carrefour). En termes de mouvements, nous avons principalement réduit nos expositions cycliques en réduisant les poids de Stellantis, Siemens et Infineon Tech. Nous avons également allégé les bancaires et notamment celle à fort beta (Unicredit, Société Générale) et légèrement augmenté l'énergie. Les liquidités au sein du portefeuille ont augmenté ce mois-ci. Comme nous l'avons décrit le mois dernier, en plus du coût en vie humaine, cette guerre qui s'installe et les sanctions qui l'accompagnent ont deux impacts principaux en Europe : d'une part la hausse de l'inflation et le ralentissement de la croissance, via une diminution de la rentabilité des entreprises, et d'autre part la baisse de la confiance des agents économiques. Pourtant le rebond des actifs risqués, à un niveau supérieur ce celui qui prévalait avant le déclenchement des hostilités interpelle. Nous observons quotidiennement des dissonances entre les signaux négatifs macro et micro économiques qui s'allument les uns après les autres et la résilience apparente du marché. En effet, si l'inversion de la courbe des taux américaine, ne signifie pas forcément une récession, elle témoigne au minimum d'une fin de cycle et d'une décélération de la croissance des résultats. Certes les matières premières sont au plus haut et les marchés de taux ont connu leur pire sous performance depuis des décennies faisant ainsi des marchés actions un abri où se réfugier de l'inflation. Néanmoins les analystes ont commencé à réviser à la baisse leurs estimations de cash-flow tout en remontant leurs taux d'actualisation. Par conséquent, dans les semaines à venir les investisseurs vont se concentrer principalement sur les commentaires des directions d'entreprises lors des publications des résultats du premier trimestre. S'il semble certain que la croissance va ralentir, toutes les interrogations vont se porter sur les vitesses de décélération qui seront différentes selon les géographies et les secteurs. De par sa dépendance au gaz russe, l'Europe reste une fois de plus la zone la plus compliquée, tandis que le consommateur américain résiste et que la Chine assouplie sa politique. Dans l'attente de cette période de publication, les marchés devraient être légèrement dans un tunnel.

Avril 2022

L'indice MSCI EMU clôture le mois d'avril avec une performance négative de -1.9% dans un contexte macro-économique instable marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et le manque de visibilité sur l'évolution des politiques monétaires des banques centrales provoqué par les pics d'inflation. Les sanctions continuent à peser de plus en plus sur la Russie avec notamment l'impossibilité pour la Russie de rembourser ses dettes avec des dollars détenus dans des banques américaines mais aussi avec les annonces d'embargo sur les importations de charbon russe. Aux Etats-Unis, le Nasdaq a enregistré sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008 (-13.3%), et le S&P500 a connu son plus mauvais mois depuis mars 2020 et le début de la pandémie (-8.8%). Sur le front économique, le FMI a réduit sa prévision de croissance de la zone euro à +2.8% pour 2022 (vs +4% auparavant) et à +2.3% pour 2023. Le taux d'inflation annuel en zone euro s'établit à +7.5% en mars 2022. Au Royaume-Uni, l'inflation pour le mois de mars atteint +7%, son plus haut depuis 30 ans. Aux Etats-Unis, le FMI a réduit sa prévision de croissance pour les Etats-Unis à +3.7% (vs +4% auparavant) et à +2.3% en 2023. Du côté des banques centrales, plusieurs pays tels que la Pologne, le Canada, la Corée du Sud et la Nouvelle Zélande ont relevé leurs taux directeurs afin de contrer l'inflation qui atteint un niveau historique. Outre-Atlantique, J. Powell envisage une hausse des taux de +50bps lors de la réunion du 3 et 4 mai prochain et prévoit de réduire son bilan (aujourd'hui à 8700 Mds\$) de -95 Mds\$ au maximum par mois. La BCE a maintenu ses taux inchangés (Dépôt à -0.5% et refinancement à 0%). Mais, les membres du conseil des gouverneurs de la BCE adoptent désormais un discours plus « hawkish ». Les marchés semblent désormais anticiper une hausse de +50 bps d'ici septembre. Concernant les secteurs, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs au détriment des secteurs cycliques. Le secteur de l'Énergie (+3.9%) continue de profiter de la hausse des prix du pétrole avec un Brent à plus de 109\$ (+1.4%) sur le mois. Au cours du mois, l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser le déficit de pétrole en cas de suspension des livraisons de pétrole russe malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Les Services aux collectivités (+2.9%) profitent de l'annonce d'embargo du Japon et de l'Union Européenne sur le charbon russe qui ont provoqué une hausse du prix du charbon de 26% sur le mois. La Tech (-7.4%) enregistre la pire performance sur le mois, souffrant des tensions sur les taux, avec un 10 ans américain à désormais 2.89%. Dans ce contexte toujours extrêmement chahuté, la valeur liquidative du fonds affiche une performance nette en recul de 2.6% soit un écart de performance de -0.6% par rapport à l'indice MSCI EMU. Les 2/3 de l'écart provient de la sélection de titres et 1/3 de l'allocation sectorielle (le fonds est surpondéré sur les technologiques et sous-pondéré sur l'énergie). Les principaux détracteurs de

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

performance relative ont été STMicroelectronics (-10%) et Ipsen (-13%). Au cours du mois, nous avons réduit les expositions sur les titres parmi les plus volatiles, notamment dans les secteurs de l'industrie et de la banque. Les liquidités au sein du portefeuille se situent autour de 4%.

Mai 2022

Les semaines se suivent et se ressemblent. A nouveau, les investisseurs ont eu les yeux rivés sur le durcissement monétaire, sur les données liées à la croissance économique ainsi que sur le conflit en Ukraine et sur ses répercussions. Sur le premier point, la FED a confirmé une hausse des taux de 50 bps et la réduction du bilan (près de 9000 milliards de dollars) à un rythme de 47,5 milliards de dollars par mois pendant trois mois, puis jusqu'à 95 milliards mensuels. Notons également que la porte est clairement ouverte pour de nouvelles hausses de taux de 50bps en juin et en juillet. Powell nous a prévenu, les taux seront relevés jusqu'à ce que l'on perçoive des preuves claires et convaincantes de baisse de l'inflation. En Europe, les dernières données sur l'inflation témoignent de l'urgence de la situation et le consensus s'attend désormais à une hausse des taux de 25 bps en juillet, avec un taux de dépôt qui devrait atteindre les 0.25% d'ici la fin d'année. Ces politiques des banquiers centraux visent à réduire autant que possible l'inflation galopante, malgré les risques que cela fait peser sur la croissance économique mondiale. Cette dernière est d'ailleurs régulièrement revue en baisse. Le conflit en Ukraine et la politique de « zéro covid » chinoise ont eu des conséquences multiples sur le niveau des prix, les chaînes d'approvisionnement et la confiance des ménages. En conséquence, la commission européenne a elle aussi abaissé ses chiffres de croissance du PIB en zone euro à respectivement 2.7% et 2.3% pour 2022 et 2023. Dans ce contexte compliqué et marqué par de nombreuses incertitudes, l'indice MSCI EMU a cependant fini le mois de mai en hausse de 0.6%. Le secteur de l'énergie a été le grand gagnant avec une hausse de plus de 13%, suivi par les bancaires (+10%). A l'inverse, le secteur de la consommation durable a cédé 4.5% et celui de la technologie -2.4%. La valeur liquidative du fonds affiche une performance en hausse de 1.3%, soit un écart de performance positif de 0.8% par rapport à l'indice MSCI EMU. L'intégralité de l'écart de performance provient de la sélection de titres (l'effet allocation est par conséquent neutre). Ainsi, Commerzbank (+29%) et Unicredit (+22%) ont largement surperformé le secteur bancaire. Dans l'industrie, Alstom s'est adjugé 20%. Au cours du mois, nous avons renforcé ou initié des positions sur les valeurs pétrolières (TotalEnergies, Repsol, ENI) tandis que nous avons réduit les positions sur les titres des groupes au bilan de moins bonne qualité et/ou à plus forte volatilité. Les liquidités au sein du portefeuille ont été de nouveau augmentées et se situent à plus de 5%.

Juin 2022

Les marchés de la zone euro ont fortement chuté en juin avec une baisse de -9.2% du MSCI EMU dans un contexte toujours instable à la fois sur le plan macro-économique que le plan géopolitique. Sur le front géopolitique, l'Ukraine a annoncé que la Russie a pris le contrôle de 20% de son territoire. Les pays occidentaux ont validé un sixième paquet de sanctions contre la Russie avec l'officialisation de l'embargo à 90% des exportations pétrolières russes et l'exclusion de la plus grande banque en Russie « Sberbank » du système Swift. Les tensions s'accroissent entre les européens et la Russie tandis que Gazprom commence à réduire ses exportations sous prétexte de pannes techniques dans le gazoduc Nord Stream (-50% pour l'Italie, -60% pour l'Allemagne). Sur le front économique, la situation se dégrade de plus en plus avec la crise énergétique qui pèse sur l'Europe mais aussi avec les contraintes d'approvisionnement. Le taux d'inflation en zone euro a atteint +8.1% et +8.6% aux US pour le mois de mai sur un an. Les PMI également se sont dégradés (51.9 en zone euro en juin vs 54.8 en mai) reflétant la baisse de l'activité économique et de la demande en Europe. Les taux 10 ans ont augmenté au cours du mois de juin, atteignant un pic (sur le mois) : en Allemagne à 1.77%, en France à 2.29%, en Italie à 4.02% dans le sillage des chiffres d'inflation et discours des banques centrales avant de baisser sur les craintes de récession économique. Du côté des Banques centrales, la BCE a confirmé lors de son comité la fin de son programme de QE à partir du 1er juillet et une hausse du taux de dépôts de +25bps dès juillet (pouvant aller jusqu'à +50bps en fonction des derniers chiffres d'inflation) avant une seconde hausse de taux au mois de septembre. Aux Etats-Unis, la FED a augmenté son taux directeur de +75bps à 1.75%, la première hausse d'une telle ampleur depuis 1994. La BOE quant à elle a relevé - une nouvelle fois - son taux de +25bps le portant à 1.25%. Tous les secteurs, en zone Euro, sont en baisse pendant le mois de juin. Le secteur des « Materials » (-16%), est pénalisé par les craintes de récession qui pèsent après la publication de PMI, des chiffres de l'inflation mais aussi avec le discours de Jérôme Powell le jeudi 24 juin qui a évoqué le risque d'une possibilité de récession. Le secteur des semi-conducteurs lâche 16% et celui de l'immobilier (-19%) est impacté par la forte hausse de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. Les secteurs défensifs ont surperformé en juin avec la Pharmacie (-5.0%) et l'Alimentation, Boissons (-3.3%) en raison des incertitudes actuelles qui pèsent fortement sur la visibilité du reste de l'année. La valeur liquidative du fonds affiche une performance en recul de 10.1%, soit un écart de

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

performance négatif de 0.9% par rapport à l'indice MSCI EMU. Une grande partie de cet écart provient de la sélection de valeurs. Elle a été défavorable dans les « Materials » avec les baisses notamment d'Arcelor Mittal (-28%) et d'Arkema (-25%) ainsi que dans les Logiciels & Services avec les reculs de 48% d'Atos (la position a été vendue au cours de la période) et de 17% de Nexi. Au cours du mois, face aux incertitudes sur le marché, nous avons accru le niveau de liquidités à 6% de l'actif du fonds.

Juillet 2022

Les marchés de la zone Euro clôturent le mois de juillet en forte hausse avec un indice MSCI EMU en hausse de 7,3%. Les marchés profitent de la saison de résultats du 2ème trimestre qui se révèle supérieure aux attentes du consensus, mais également du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4ème hausse des taux cette année de +75bps pour s'établir dans la fourchette 2.25-2.50%, déclare i) ne pas percevoir de récession à ce stade et ii) être prêt à ralentir le rythme de hausse des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation. De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation (mécanisme de protection de la transmission monétaire) et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps pour la première fois depuis juillet 2011. Sur le front géopolitique, la guerre persiste toujours en Ukraine. Séparément, les 2 pays se sont alignés sur un accord pour la reprise des exportations de céréales (depuis l'Ukraine) après la signature d'une convention en Turquie sous la présence de l'ONU et du président turc. Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson a annoncé courant juillet sa démission suite à une grande vague de démissions des ministres qui ont déclaré ne pas être d'accord avec les plans de Johnson. De la même manière, en Italie, Mario Draghi a présenté une première fois sa démission auprès du Président S. Mattarella qui l'a dans un premier temps refusé avant de l'accepter suite à l'échec d'obtention du vote de confiance de la part de 3 partis de sa coalition. La crise s'est accentuée par la suite avec la dissolution du parlement par le Président qui opte désormais pour des élections anticipées fin septembre. Sur le plan économique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord afin de baisser de -15% leur consommation de gaz après la baisse de l'approvisionnement de Gazprom qui a annoncé avoir des problèmes de maintenance dans le gazoduc Nord Stream 1 (qui fonctionne à 20% de sa capacité seulement). Le taux d'inflation a atteint +9.1% en juin aux Etats-Unis (un plus haut niveau depuis 1981) et +8.9% en zone Euro en juillet, d'après les chiffres préliminaires publié le samedi 30, un record historique. En Asie, la Chine a adopté une politique monétaire accommodante avec des taux directeurs inchangés mais aussi avec l'autorisation des collectivités à émettre de la dette à hauteur de 220 Mds\$. En Europe, les approvisionnements en gaz russe pèsent sur les 27. Les PMI du mois de juillet ont été inférieurs aux attentes également avec un PMI services de la Zone Euro à 50.6 en baisse par rapport au mois de juin à 53 et le PMI manufacturier à 49.6 en baisse par rapport au mois de juin à 52.1. Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continuent de s'accroître. Concernant les secteurs, les télécoms, au profil défensif, sont en baisse de 2.4%, de même que les bancaires (-1.2%) et l'assurance (-0.3%) avec des résultats inférieurs aux attentes chez plusieurs acteurs outre-manche qui ont impacté le secteur. Il y a eu également plusieurs cas de sinistres impliquant des dommages financiers conséquents à cause de la sécheresse dans la majorité des pays européens (Italie, France, Espagne.). Les valeurs technologiques se distinguent avec une hausse de 16% (ASMI +25%, STM +23%), suivies par les secteurs de l'immobilier (+12%), de la consommation discrétionnaire (+11%) et de l'industrie (+11%), porté par les bons résultats de Schneider (+19%) Le fonds affiche une performance en hausse de 6.6%, inférieure à l'indice MSCI EMU. Les principales hausses dans le portefeuille sont l'ouvre de Sartorius Stedim Biotech (+30%), Adyen (+26%), STM, ASML (+22%) et Schneider. Les déceptions sont à rechercher du côté de Repsol (-12%) et des bancaires Sabadell (-18%) et Caixabank (-12%). Le niveau de liquidités reste important à près de 8% de l'actif du fonds.

Août 2022

Après le fort rebond du mois de juillet, porté par des publications meilleures qu'attendues et des espoirs de moindre durcissement monétaire, le MSCI EMU s'est contracté de 5,0% sur le mois d'août. En termes de secteurs, seul l'énergie (+1,7%) a clôturé le mois dans le vert, largement soutenu par la hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité face à l'exacerbation des tensions géopolitiques. A l'inverse, l'immobilier (-12,3%), la santé (-9,7%) et les technologies de l'information (-9,0% dont -11,3% pour les semi-conducteurs) ont sous-performé alors que les financières (-1,0%) et les services de communication (-2,9%) ont mieux résisté. Sur le front économique, les effets de la normalisation de la politique monétaire de la FED se matérialisent sur l'inflation qui ralentit plus que prévu. Aux Etats-Unis, l'inflation totale est passée à 8,5% en juillet (après 9,1% en juin) alors que l'inflation sous-jacente est restée stable à 5,9%. De même, la production industrielle (+0,6% en juillet après une stagnation en juin), les indicateurs ISM manufacturier et non manufacturier (52,8 et 56,7 respectivement en juillet contre 53,0 et 55,3 en juin) et les statistiques du marché de l'emploi (528 000

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

créations de postes et un chômage en baisse à 3,5% en juillet) ont surpris à la hausse. Toutefois, le PMI composite s'est une nouvelle fois contracté (45,0 en août après 47,7 en juillet) et les indicateurs du marché de l'immobilier ont témoigné d'un net ralentissement de l'activité. Du côté des consommateurs, la confiance s'est améliorée (l'indice Michigan a atteint 58,2 en août après 51,5 en juillet) mais les ventes au détail sont restées stables. En Europe, l'amplification de la crise énergétique a continué de peser sur l'inflation et sur le sentiment des consommateurs. L'inflation a une nouvelle fois accéléré pour atteindre 9,1% au mois d'août et 4,3% pour la mesure sous-jacente (contre 8,9% et 4,0% respectivement en juillet). L'annonce d'une nouvelle maintenance de Gazprom, impliquant une suspension des exportations de gaz, et les conséquences de la sécheresse ont participé à la hausse des prix du gaz naturel (+10,9% en août). Le PMI composite de la zone euro est resté en zone de contraction en août (49,2 contre 49,9 au mois de juillet), signalant un recul de l'activité. Toutefois, la production industrielle est ressortie positive pour le troisième mois consécutif (+0,7% sur le mois de juin et +2,4% en glissement annuel). En Asie, l'inflation a accéléré au mois de juillet pour atteindre 2,6% au Japon (soit le plus haut niveau depuis 2014) et 2,7% en Chine. La reprise chinoise reste très graduelle et freinée par la politique zéro-Covid, la faiblesse du marché immobilier et les pénuries d'électricité liées à la sécheresse. La plupart des indicateurs se sont détériorés avec notamment la baisse du PMI manufacturier Caixin (50,4 en juillet après 51,7 en juin), de la production industrielle (+3,8% en juillet après 3,9% en juin) et un ralentissement des ventes au détail (+2,7% en glissement annuel en juillet contre +3,1% en juin). Du côté des banques centrales, le discours de J. Powell à Jackson Hole a confirmé la priorité de ramener l'inflation à 2%, écartant ainsi l'idée de pivot dans la politique monétaire de FED. Le durcissement monétaire devrait également se poursuivre dans la zone euro avec une volonté de la BCE de mener une politique plus « hawkish ». En Chine et au Japon, les banques centrales ont conservé leur politique accommodante et la PBOC a abaissé son taux préférentiel de prêt à 3,65% (contre 3,70% auparavant) pour stimuler la croissance et soutenir le secteur immobilier. L'écart de taux entre les différentes banques centrales a contribué à l'appréciation du dollar face à l'euro, le yen et le renminbi. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en recul de 5.2%. Le léger écart négatif de performance par rapport à l'indice de référence s'explique par la sélection de titres. Dans le secteur des Matériaux, DSM (-18%) affiche la pire performance sans que les résultats du 2^e trimestre n'affichent de faiblesse particulière. Son statut de valeur de croissance et la remontée des taux ont probablement joué en sa défaveur. Imerys a reculé de 12% malgré un chiffre d'affaires au 2^e trimestre en hausse de 17% à périmètre constant. Dans la consommation discrétionnaire, Adidas a baissé de 12%. Après avoir annoncé, fin juillet, une révision à la baisse de ses perspectives pour 2022, le groupe allemand a acté le départ de son directeur général courant 2023. Parmi les titres en hausse, citons les pétrolières Repsol (+7%) et TotalEnergies (+2%) et les financières Banco de Sabadell (+10%), Axa (+5%) et Caixabank (+3%). Le niveau de liquidités reste important à plus de 5% de l'actif du fonds.

Septembre 2022

Le MSCI EMU a enregistré une performance négative sur le mois de septembre (-6,3%), clôturant ainsi un troisième trimestre consécutif dans le rouge. En septembre, tous les secteurs se sont contractés avec la sous-performance de l'immobilier (-16,4%) et des technologies de l'information (-8,1% dont -9,9% pour les semi-conducteurs) tous deux pénalisés par la remontée des taux et la détérioration de l'environnement macro-économique. Les secteurs plus défensifs ont connu des fortunes diverses : les services aux collectivités (-7,1%) souffrent de la hausse des taux, la santé (-6,8%) est pénalisé par le segment medtech (-8,8%), les biens de consommation de base (-4,3%) surperforment. La banque (inchangée) bénéficie de la remontée des taux. Sur le front économique, l'OCDE a abaissé ses prévisions de croissance mondiale à +2,2% pour l'année prochaine (contre +2,8% en juin). Aux Etats-Unis, l'inflation a une nouvelle fois surpris à la hausse. En août, la mesure totale a décéléré de deux dixièmes à +8,3% alors que l'inflation sous-jacente a rebondi (6,3% après 5,9% en juillet), tirée par la composante logement hors énergie (+0,7% en glissement mensuel). Le marché de l'emploi s'est légèrement détérioré avec une hausse du taux de chômage (3,7% en août contre 3,5% en juillet), le secteur immobilier a continué à se dégrader (baisse du nombre de dossiers de crédit immobilier lié à la hausse des taux d'emprunt) et les enquêtes d'activité sont restées mal orientées. En Europe, les tensions géopolitiques se sont intensifiées avec l'annonce de V. Poutine concernant l'annexion de quatre régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. L'inflation a atteint un record, atteignant +10,0% en septembre contre 9,1% en août, alors que les gouvernements ont multiplié les mesures pour stimuler le pouvoir d'achat des ménages et atténuer la hausse des coûts des entreprises. Sur la scène politique, le mois de septembre a été marqué par les élections de la première ministre britannique (Liz Truss) et italienne (Giorgia Meloni). Liz Truss a présenté son mini-budget comprenant des réductions d'impôts et des aides aux ménages qui devraient coûter 60Mds£ sur les six prochains mois. En Chine, l'inflation a décéléré, passant de 2,7% en juillet à 2,5% en août. La reprise de l'activité économique a été peu vigoureuse, toujours affectée par le maintien de la politique zéro-Covid et la

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

faiblesse du marché immobilier. Du côté des banques centrales, le durcissement des politiques monétaires s'est poursuivi afin de combattre une inflation persistante. La FED a augmenté ses taux de +75 bps pour les porter entre 3% et 3,25%. Dans son sillage, la BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1,25%. En Asie, la BoJ a poursuivi sa politique accommodante en maintenant son taux de dépôt à -0.1% malgré l'accélération de l'inflation (2,8% en août). Les gouvernements chinois et japonais sont intervenus, par l'intermédiaire de leur banque centrale, pour freiner la dépréciation du renminbi et du yen face au dollar. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en recul de 5.7%. L'écart positif de performance par rapport à l'indice de référence s'explique principalement par l'allocation sectorielle. L'allocation sectorielle a bénéficié de la surexposition aux valeurs bancaires et de l'absence d'exposition au secteur immobilier. La sélection de titres a été performante dans la santé (UCB +1%) mais défavorable dans la consommation discrétionnaire. Les valeurs textile ont souffert au cours du mois et l'avertissement sur résultat de Nike le dernier jour de septembre a accentué ce phénomène, plombant Puma (-21% sur la période) et Adidas (-20%). Le niveau de liquidités reste important à près de 6%.

Octobre 2022

Le MSCI EMU a clôturé le mois d'octobre dans le vert (+7,9%) après la forte baisse du mois de septembre. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Tous les secteurs ont enregistré une performance positive, tiré par l'énergie (+14,1%) qui a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7,8%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bps par l'OPEP+ (soit le double de ce que le consensus attendait). L'industrie (+11,9%), la finance (+10,1%) ont surperformé alors que la consommation discrétionnaire (+4,4%) et surtout, la consommation de base (+0,5%) ont sous-performé. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2,7% (vs +2,9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. Le PIB T3 a progressé de +2,1% yoy (vs +4,1% au T2) et +0,2% en QoQ. En France, le PIB T3 a augmenté de seulement +1,0% yoy (vs 4,2% au T2). L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10,7% yoy (vs +10,0% en septembre). En Allemagne et en France, l'IPC a augmenté, respectivement, de +6,2% yoy (vs +5,6% en septembre) et de +10,4% yoy (vs +10,0% en septembre). Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2,6% en rythme annualisé au T3 (vs -0,6% au T2) et l'inflation a ralenti à +8,2% yoy en septembre (vs +8,3% en août). Cependant, le PMI composite a baissé à 47,3 en octobre (vs 49,5 en septembre) et les demandes d'allocations au chômage ont augmenté à 220K lors de la semaine du 22 octobre (vs 193K lors de la semaine du 25 septembre). En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4,9% auparavant) et à +4,3% pour 2023 (vs +5,1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3,9% yoy au T3 (vs +0,4% au T2) mais l'inflation a augmenté à +2,8% yoy en septembre (vs +2,5% en août). Au Japon, l'inflation a augmenté de +3,0% (vs consensus à +2,9%). Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, K. Kwasi Kwarteng a été limogé de son poste de ministre des Finances par Liz Truss et a été remplacé par J. Hunt, ce dernier a immédiatement annoncé l'abandon de presque toutes les mesures fiscales annoncées en septembre. Liz Truss a également annoncé sa démission suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50,9% des voix contre 49,1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral) et va ainsi effectuer son troisième mandat à la Présidence. En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie (confinement dans la ville de Xi'an avec 13m habitants). Au Japon, le gouvernement a annoncé un plan d'aides aux ménages de 29 600Mds¥ (environ 200Mds\$) afin de stimuler l'économie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrole de 2m bps. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2,0% pour le taux de refinancement et 1,5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futures dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). Cette dernière devra décider de l'ampleur de la prochaine hausse des taux lors de sa réunion du 3 novembre sans connaître le plan fiscal du gouvernement britannique (dont l'annonce a été décalée au 17 novembre vs 31 octobre initialement prévu). Certains responsables de la FED ont commencé à signaler leur désir à la fois de ralentir bientôt le rythme des augmentations et de cesser d'augmenter les taux au début de l'année prochaine. De son côté, la BoJ a maintenu son taux de dépôt des banques à -0,1% afin de stimuler l'économie. Dans ce contexte, CPR Actions Euro Restructurations progresse de 7,2% sur le mois, une performance légèrement inférieure à celle de son indice de référence. Alors que la détention de 5% de cash a été un frein à la progression de la valeur liquidative, la moindre performance s'explique principalement

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

par une sélection de titres défavorable tandis que l'allocation sectorielle a été judicieuse. En effet, le fonds est sous-investi sur le secteur de la consommation de base qui affiche la moins bonne performance sur la période. Cependant, si le choix d'être peu présent sur ce segment a été pertinent, les valeurs en portefeuille ont affiché des performances en retrait. Le confinement en Chine a ainsi impacté les cours de Rémy Cointreau (- 9%) malgré des ventes en hausse de plus de 16% sur le dernier trimestre. Si le groupe maintient ses objectifs pour l'exercice 2022/23, lors de la conférence call qui a suivi cette publication, le management a laissé entendre que le consensus était surement trop élevé, anticipant un ralentissement pour le semestre en cours. Toujours dans les spiritueux, Pernod Ricard lâche également 6%. Dans la technologie, le cours de STMicroelectronics (-2%) souffre de la remontée des taux d'intérêt alors que les ratios de valorisation commencent à toucher des points bas. Parmi les bonnes nouvelles, Imerys s'octroie 33%. Le groupe a notamment annoncé l'ouverture d'une mine de lithium en France en tablant sur une production annuelle de 34.000 tonnes par an à partir de 2028.

Novembre 2022

Les marchés de la zone euro clôturent le mois de novembre en hausse de 8.4% d'après l'indice MSCI EMU. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. D'après les minutes de la BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme d'environ 2% malgré le risque de récession en zone euro. Christine Lagarde a également indiqué que la BCE poursuivra ses hausses des taux et que les principes de la réduction du bilan de la BCE seront présentés en décembre. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%. Cependant, elle a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. De son côté, la FED a relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. Les minutes de la FED ont montré qu'une majorité des membres estiment qu'il sera « probablement bientôt » opportun de ralentir le rythme des hausses des taux. En Chine, la PBOC a réduit de -25bps le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Le ministre des affaires étrangères russe, S. Lavrov, a déclaré lors du sommet du G20 que les conditions ukrainiennes pour entamer des pourparlers pour mettre fin à la guerre sont « irréalistes ». Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique. Ce budget prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfices exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. Aux Etats-Unis, les républicains ont remporté la Chambre des Représentants où ils sont assurés d'avoir 218 sièges nécessaires pour obtenir la majorité. Les démocrates, avec au moins 50 sièges sur les 100, garderont le contrôle du Sénat même si les élections ne sont pas encore terminées. Un 2ème tour aura lieu en Géorgie le 6 décembre pour élire le prochain sénateur car aucun des deux candidats n'a obtenu 50% des voix. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de pandémie à 32K nouveaux cas (le 23/11) et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Cependant, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées. Les présidents des Etats-Unis et de la Chine se sont rencontrés en personne pour la 1ère fois depuis la pandémie et ont appelé à réduire les tensions entre les plus grandes économies du monde. Sur le plan économique, l'OCDE prévoit que le PIB mondial va croître de +3.1% en 2022 (vs +3.0% auparavant), à +2.2% en 2023 (en ligne avec la prévision précédente) et à +2.7% en 2024. En zone euro, C. Lagarde estime que le pic d'inflation n'était pas encore atteint. Pourtant, l'inflation a ralenti en zone euro à +10.0% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre). En France, l'IPC s'est maintenu à +6.2% yoy en novembre (vs consensus à +6.1%) et en Allemagne, l'IPC a ralenti à +10.0% yoy en novembre (vs +10.4% en octobre). Au Royaume-Uni, l'IPC a atteint son plus haut niveau depuis 1982 à +11.1% yoy en octobre (vs +10.1% en septembre). Le gouvernement britannique prévoit une contraction de son PIB en 2023 de -1.4% (vs OCDE -0.4%) et s'attend à une inflation de +7.4% l'année prochaine. Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.7% yoy en octobre (vs consensus +7.9% ; +8.2% en septembre). Cependant, les chiffres macro-économiques se sont dégradés. Le PMI composite a baissé à 46.3 en novembre (vs 48.2 en octobre) et les demandes d'allocations chômage ont progressé à 240k lors de la semaine du 19 novembre (vs 220K lors de la semaine du 29 octobre). En Chine, l'IPC a ralenti à +2.1% yoy en octobre (vs +2.8% en septembre) et les prix à la production ont baissé de -1.3% yoy en octobre (vs +0.9% en septembre). Au Japon, le PIB annualisé a baissé de -1.2% au T3 (vs +4.6% au T2) et l'inflation a progressé à +3.7% yoy en octobre (vs +3.0% en septembre). Le secteur de la technologie (+10.9%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs (+18.6%). Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la distribution (+26.6%) a

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Prosus, dans la valorisation dépend fortement de celle de Tencent, a pris 41%. Le secteur de la santé (+3,9%) a subi la légère baisse de 0,9% de Sanofi alors que la medtech se reprend à +9,5%. Enfin, le secteur des télécommunications continue de sous-performer (+1,5% seulement) avec les reculs de Cellnex Telecom (-1,4%) et Proximus (-5,8%). Dans ce contexte, CPR Actions Euro Restructurations progresse de 7,1%. Cette performance a été tirée par le segment des semi-conducteurs avec Infineon (+28%), ASML (+18%) mais reste inférieure à celle de son indice de référence en raison de la présence de 5% de liquidités dans le fonds. La sélection de valeurs à l'intérieur des secteurs a également été insuffisante, notamment dans la consommation discrétionnaire. Dans ce secteur qui a fortement rebondi de 14%, Accor (+4%) et Puma (+9%) ont déçu.

Décembre 2022

Les marchés de la zone Euro clôturent le mois de décembre en baisse d'après l'indice MSCI EMU (-3,6%). La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2,50% et son taux de facilités de dépôt à 2,0%. Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. Luis de Guindos a averti que l'inflation est telle que la BCE est obligée de continuer à augmenter les taux d'intérêt et que les hausses de +50bps pourraient devenir la nouvelle norme. La BCE commencera à réduire son bilan à partir de début mars (15 Mds€ par mois en moyenne jusqu'à fin juin puis ajusté au fil du temps). La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3,50%. Cette dernière a averti qu'elle « répondra avec vigueur » si elle perçoit des tensions inflationnistes persistantes. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4,25-4,50% (record depuis 2007). Elle prévoit de nouvelles hausses des taux en 2023 pour ramener l'inflation à l'objectif de +2% à terme. En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à - 0,1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%. Les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz, qui permettra de plafonner les prix du gaz dès que les prix observés sur le TTF (indice de référence européen) atteindront 180 €/MWh durant 3 jours. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production de pétrole (soit une réduction de 2 millions de bps jusqu'à fin 2023). La Chine (et Hong Kong) a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre. Désormais, le gouvernement autorise certains cas positifs au Covid à effectuer leur quarantaine à domicile. La Chine a également assoupli les conditions d'entrée des voyageurs étrangers en 2023 (à partir du 8 janvier) en supprimant la quarantaine obligatoire qui avait été mise en place en mars 2020. Plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Sur le front économique, en zone euro, la confiance des consommateurs s'est améliorée à -22,2 en décembre (vs -23,9 en novembre). L'IPC a ralenti à +10,1% yoy en novembre (vs +10,6% en octobre) et le PIB a progressé de +2,3% yoy au T3 (vs estimation préliminaire à +2,1%). Cependant, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +8,4% en 2022 avant de revenir à +6,3% en 2023. Elle a également relevé ses prévisions de croissance pour 2022 à +3,4% (vs +3,1% précédemment), mais les a abaissées à +0,5% pour 2023 (vs +0,9% auparavant). En Allemagne, l'IFO prévoit désormais une récession limitée à -0,1% en 2023 (vs -0,3% auparavant) avec une contraction du PIB lors du S1 2023 et un rebond lors du S2. Au Royaume-Uni, l'IPC a ralenti à +10,7% yoy en novembre (vs +11,1% en octobre) et le PIB a progressé de +1,9% yoy au T3 (vs PIB préliminaire à +2,4% / +4,4% au T2). Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7,1% yoy en novembre (vs +7,7% en octobre) et le PIB annualisé a progressé de +3,2% yoy au T3 (vs estimation préliminaire de +2,9%). La FED s'attend désormais à un ralentissement de l'inflation à +3,1% en 2023 (vs +2,8% en septembre), mais elle a abaissé ses prévisions de croissance à +0,5% (vs +1,2% auparavant) pour 2023. En Chine, l'IPC a ralenti à +1,6% yoy en novembre (vs +2,1% en octobre) et les prix à la production ont baissé de -1,3% yoy en novembre (vs consensus de -1,5%). Dans la zone Euro, les financières - banques (+0,9%) et assurances (-1,2%) - ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la technologie (-9,0%) - secteur le plus cher de la cote en termes de PER - a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés liées aux semi-conducteurs (ce segment recule de 10%), pénalisées par l'avertissement de Micron qui a abaissé ses prévisions pour 2023. La consommation discrétionnaire (-5,4%) a continué de souffrir, notamment le segment des valeurs automobile (-6,6%). Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en recul de 3,0%, limitant la baisse par rapport à son indice de référence. La surperformance provient de la sélection de valeurs alors que l'allocation sectorielle a eu un effet

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

globalement neutre. Ainsi, on peut noter que la surpondération du fonds au secteur de la technologie a coûté 20 bps de performance relative mais cela a été intégralement contrebalancé par la surpondération au secteur bancaire. Comme indiqué plus haut, la sélection de titres a dégagé de la performance relative, notamment dans le secteur de la santé (gain de 38 bps en relatif) grâce à Merck Kgaa et Sanofi (+4%) et dans l'industrie (gain de 18 bps en relatif) avec Leonardo (+5.2%). Puma (+16%) s'inscrit comme la meilleure performance dans le portefeuille, un rebond lié au read-across favorable de Nike qui a relevé en décembre ses prévisions pour l'exercice 2023 tandis que Nexi et Adyen (-12%) figurent comme les plus mauvaises performances, pénalisées par le mouvement de remontée des taux d'intérêt.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR Actions Euro Restructurations et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Actions Euro Restructurations - I en devise EUR : -13,85% / -12,47% avec une Tracking Error de 2,81%
- Part CPR Actions Euro Restructurations - P en devise EUR : -14,50% / -12,47% avec une Tracking Error de 2,90%
- Part CPR Actions Euro Restructurations - R en devise EUR : -13,94% / -12,47% avec une Tracking Error de 2,82%
- Part CPR Actions Euro Restructurations - Z-C en devise EUR : -13,60%
- Part CPR Actions Euro Restructurations - Z-D en devise EUR : -13,59%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ISR P	10 051 417,39	12 071 042,18
TOTALENERGIES SE	2 571 064,65	8 725 754,34
STELLANTIS NV	312 906,22	8 671 493,01
ASML HOLDING NV	926 314,35	7 923 564,64
SIEMENS AG-REG	725 008,48	6 886 814,98
SANOFI	894 605,74	5 938 052,49
SOCIETE GENERALE SA	657 585,71	5 457 651,84
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	546 214,28	5 495 423,79
BNP PARIBAS	232 112,25	5 698 392,02
SCHNEIDER ELECTRIC SA	726 558,39	4 952 469,70

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/12/2022
Part CPR Actions Euro Restructurations I	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	2 953,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,119
Part CPR Actions Euro Restructurations P	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	586,96
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,006
Part CPR Actions Euro Restructurations R	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	0,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,004
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	14 194,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,014
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	7 102,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,006

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable.

(2) par rapport à l'actif net moyen.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 8 424 788,85**

- o Prêts de titres : 8 424 788,85

- o Emprunt de titres :

- o Prises en pensions :

- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :

- o Future :

- o Options :

- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE S.A. CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS SOCIETE GENERALE SA	

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	1 334 758,80
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	7 616 251,01
Total	8 951 009,81
Instrument financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	157 830,26
. Autres revenus	
Total des revenus	157 830,26
. Frais opérationnels directs	82 641,62
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	82 641,62

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	8 424 788,85				
% de l'Actif Net*	14,09%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	8 424 788,85				
% de l'Actif Net	13,38%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ENERGIAS DE PORTUGAL - EDP PORTUGAL	1 334 758,80				
-------------------------------------	--------------	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

SOCIETE GENERALE SA FRANCE	3 222 850,60				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	1 782 847,02				
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. FRANCE	1 592 983,88				
NATIXIS FRANCE	914 702,11				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	372 894,27				
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE	269 887,20				
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE	242 568,77				
BARCLAYS BANK IRELAND PLC FRANCE	26 055,00				

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	1 334 758,80				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	7 616 251,01				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	8 951 009,81				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	1 334 758,80				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	8 424 788,85				

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank				
Titres	1 334 758,80			
Cash	7 616 251,01			

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	157 830,26			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC	81 522,24	-1 119,38		
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Nouvelles orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance :**

Votre fonds applique les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

- **Modification de la rémunération liée aux opérations de prêts de titres :**

Les coûts opérationnels liés à la mise en place des opérations de prêts de titres n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations (*en lieu et place de 40%*).

La rubrique suivante de la documentation de votre OPC a été mise à jour comme suit :

« Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient au FCP, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations ».

- **Changement siège social de CPR AM :**

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de votre fonds, est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

Depuis le **17 février 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Mise en conformité du prospectus avec les exigences du Règlement Européen Taxonomie :**

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

- **Modification de la présentation des rubriques « actifs utilisés (intégrant un dérivé) » et « instruments dérivés » dans le prospectus de l'OPC :**

A des fins de meilleur lisibilité, ces deux rubriques sont présentées sous la forme d'un tableau précisant :

- le type d'actifs utilisés ;
- le type de risque ;
- le type de marché ;
- la nature des interventions.

Depuis le **1^{er} juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance :**

Votre FCP avait une commission de surperformance de 20% annuel au-delà de la performance de celle de l'actif de référence avec une limite de prélèvement de 2% de l'actif net.

La suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.

La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

- **Simplification des paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance :**

Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le DICI ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses, intervenus le 1^{er} juin 2022, du siège social de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan: 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

2. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport); Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.07.26 10:15:25 +0200



OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Comptes annuels

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	64 337 372,96	361 857 453,16
Actions et valeurs assimilées	52 796 900,21	299 257 823,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	52 796 900,21	299 257 823,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		615 545,51
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		615 545,51
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	3 106 728,76	5 135 608,46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 106 728,76	5 135 608,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	8 433 743,99	56 848 476,19
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	8 433 743,99	56 848 476,19
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	84 518,79	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	84 518,79	
COMPTES FINANCIERS	7 684 871,66	25 143 812,69
Liquidités	7 684 871,66	25 143 812,69
TOTAL DE L'ACTIF	72 106 763,41	387 001 265,85

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	54 127 350,36	290 753 372,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 403 282,06	
Report à nouveau (a)	3,48	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 114 436,24	10 679 880,10
Résultat de l'exercice (a,b)	1 328 903,55	5 687 750,52
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	62 973 975,69	307 121 002,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 334 751,35	59 386 976,66
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	1 334 751,35	59 386 976,66
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	-7,45	-6,54
Autres opérations temporaires	1 334 758,80	59 386 983,20
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	7 798 036,37	20 493 286,47
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 798 036,37	20 493 286,47
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	72 106 763,41	387 001 265,85

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	75 244,09	139 058,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 080 131,07	7 146 562,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	157 830,26	167 282,10
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	6 313 205,42	7 452 903,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	82 641,62	639,94
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	19 727,13	149 398,34
Autres charges financières		
TOTAL (2)	102 368,75	150 038,28
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 210 836,67	7 302 864,80
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 153 150,38	1 459 456,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 057 686,29	5 843 408,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 728 782,74	-155 657,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 328 903,55	5 687 750,52

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

FR0013256211 - Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D : Taux de frais maximum de 0.45% TTC maximum

FR0010808915 - Part CPR Actions Euro Restructurations O : Taux de frais maximum de 0.15% TTC maximum

FR0013294592 - Part CPR Actions Euro Restructurations R : Taux de frais maximum de 0.85% TTC maximum

FR0013244563 - Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C : Taux de frais maximum de 0.45% TTC maximum

FR0010330258 - Part CPR Actions Euro Restructurations P : Taux de frais maximum de 1.50% TTC maximum

FR0010917625 - Part CPR Actions Euro Restructurations I : Taux de frais maximum de 0.75% TTC maximum.

Commission de surperformance : parts P, I, Z-C, Z-D et R.

20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l' « Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice MSCI EMU en euro (DNR).

Ainsi, à compter du 01/01/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Part O : N/A

Le fonds a pris en charge un montant de 2 200,96 € lié à la cotisation AMF.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR Actions Euro Restructurations I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Actions Euro Restructurations P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Actions Euro Restructurations R	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	307 121 002,72	267 267 922,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	13 232 939,72	1 869 592,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-209 130 456,32	-16 519 890,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 030 725,09	18 870 790,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 905 810,92	-7 869 734,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		51 815,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-61 270,00
Frais de transactions	-307 709,70	-363 331,90
Différences de change	-368 115,53	482 433,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-60 062 328,13	37 549 267,68
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 656 483,01	67 718 811,14
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-67 718 811,14	-30 169 543,46
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 693 957,53	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 057 686,29	5 843 408,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	62 973 975,69	307 121 002,72

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							7 684 871,66	12,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	7 684 871,66	12,20								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	3,59		43,90		55,14			
Créances	46 873,96	0,07						
Comptes financiers	7 334,36	0,01	65,43		122,36		101,18	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	1,26		15,36					
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	84 518,79
TOTAL DES CRÉANCES		84 518,79
DETTES		
	Frais de gestion fixe	145 300,19
	Frais de gestion variable	24 839,25
	Collatéraux	7 616 251,01
	Autres dettes	11 645,92
TOTAL DES DETTES		7 798 036,37
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-7 713 517,58

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR Actions Euro Restructurations I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-10,208	-1 436 093,54
Solde net des souscriptions/rachats	-10,208	-1 436 093,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16,922	
Part CPR Actions Euro Restructurations P		
Parts souscrites durant l'exercice	181,438	872 538,56
Parts rachetées durant l'exercice	-285,624	-1 385 306,61
Solde net des souscriptions/rachats	-104,186	-512 768,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 939,676	
Part CPR Actions Euro Restructurations R		
Parts souscrites durant l'exercice	0,200	24,73
Parts rachetées durant l'exercice	-0,200	-23,03
Solde net des souscriptions/rachats		1,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12,000	
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	83,223	9 597 683,52
Parts rachetées durant l'exercice	-1 102,601	-116 905 711,99
Solde net des souscriptions/rachats	-1 019,378	-107 308 028,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	162,138	
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	26,780	2 762 692,91
Parts rachetées durant l'exercice	-917,587	-89 403 321,15
Solde net des souscriptions/rachats	-890,807	-86 640 628,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	342,314	

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR Actions Euro Restructurations I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Actions Euro Restructurations P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Actions Euro Restructurations R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part CPR Actions Euro Restructurations I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	18 606,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	2 953,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR Actions Euro Restructurations P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	145 111,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	586,96
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR Actions Euro Restructurations R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	0,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	471 671,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	14 194,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts CPR Actions Euro Restructurations Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	492 913,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	7 102,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 106 728,76
Instruments financiers à terme	FR0010745216	CPR MONETAIRE ISR P	3 106 728,76
Total des titres du groupe			3 106 728,76

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3,48	
Résultat	1 328 903,55	5 687 750,52
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 328 907,03	5 687 750,52

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	43 773,77	66 595,63
Total	43 773,77	66 595,63

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	113 519,35	105 920,42
Total	113 519,35	105 920,42

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	23,97	22,75
Total	23,97	22,75

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	392 154,36	2 764 279,67
Total	392 154,36	2 764 279,67

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D		
Affectation		
Distribution	779 435,29	2 750 920,31
Report à nouveau de l'exercice	0,29	11,74
Capitalisation		
Total	779 435,58	2 750 932,05
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	342,314	1 233,121
Distribution unitaire	2 276,96	2 230,86
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	92 093,99	125 387,62

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 403 282,06	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 114 436,24	10 679 880,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	7 517 718,30	10 679 880,10

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	214 738,69	143 530,46
Total	214 738,69	143 530,46

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	903 013,46	401 653,87
Total	903 013,46	401 653,87

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	124,32	51,84
Total	124,32	51,84

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 680 066,13	5 079 586,87
Total	1 680 066,13	5 079 586,87

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 719 775,70	5 055 057,06
Capitalisation		
Total	4 719 775,70	5 055 057,06

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	331 520 498,10	209 025 430,70	267 267 922,21	307 121 002,72	62 973 975,69
Parts CPR Actions Euro Restructurations I en EUR					
Actif net	4 517 162,96	4 384 946,98	4 408 155,57	4 119 330,68	2 213 638,33
Nombre de titres	44,377	35,385	34,923	27,130	16,922
Valeur liquidative unitaire	101 790,63	123 921,06	126 224,99	151 836,73	130 814,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-12 101,68	-5 616,68	-6 753,45	5 290,47	12 689,91
Capitalisation unitaire sur résultat	1 489,02	2 512,81	-276,84	2 454,68	2 586,79
Parts CPR Actions Euro Restructurations P en EUR					
Actif net	13 441 526,14	13 769 562,06	11 519 922,55	11 460 893,08	9 299 793,19
Nombre de titres	3 501,844	2 968,851	2 452,739	2 043,862	1 939,676
Valeur liquidative unitaire	3 838,41	4 638,01	4 696,75	5 607,46	4 794,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-457,18	-211,37	-252,19	196,51	465,54
Capitalisation unitaire sur résultat	22,49	62,07	-34,92	51,82	58,52
Parts CPR Actions Euro Restructurations R en EUR					
Actif net	150 634,64	26 378,16	6 021,67	1 486,36	1 279,31
Nombre de titres	1 809,232	260,495	58,426	12,000	12,000
Valeur liquidative unitaire	83,25	101,26	103,06	123,86	106,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,89	-4,59	-5,51	4,32	10,36
Capitalisation unitaire sur résultat	1,22	1,96	-0,29	1,89	1,99

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Parts CPR Actions Euro Restructurations Z-C en EUR					
Actif net	166 002 414,23	82 417 913,70	126 556 904,83	146 122 464,08	17 325 528,00
Nombre de titres	2 019,338	821,062	1 234,646	1 181,516	162,138
Valeur liquidative unitaire	82 206,35	100 379,64	102 504,60	123 673,70	106 856,67
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-9 766,17	-4 539,62	-5 475,31	4 299,21	10 361,95
Capitalisation unitaire sur résultat	1 487,84	2 310,86	8,60	2 339,60	2 418,64
Parts CPR Actions Euro Restructurations Z-D en EUR					
Actif net	147 408 760,13	108 426 629,80	124 776 917,59	145 416 828,52	34 133 736,86
Nombre de titres	1 802,976	1 104,250	1 276,613	1 233,121	342,314
Valeur liquidative unitaire	81 758,58	98 190,29	97 740,59	117 925,83	99 714,69
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées				4 099,40	13 787,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-9 716,46	-4 461,58	-5 266,26		
Distribution unitaire sur résultat	1 481,57	2 263,43		2 230,86	2 276,96
Crédit d'impôt unitaire	280,60	332,173			(*)
Capitalisation unitaire sur résultat			-17,77		

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 674	1 340 806,60	2,13
COMMERZBANK AG	EUR	67 459	596 067,72	0,95
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	5 375	155 579,38	0,24
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5 842	942 898,80	1,50
GEA GROUP	EUR	10 869	415 195,80	0,66
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	29 950	851 478,50	1,36
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	2 602	159 762,80	0,25
MERCK KGA	EUR	6 883	1 245 134,70	1,97
PUMA SE	EUR	8 697	493 119,90	0,79
SAP SE	EUR	11 162	1 075 905,18	1,70
SIEMENS AG-REG	EUR	13 800	1 789 032,00	2,84
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	11 132	520 198,36	0,83
TOTAL ALLEMAGNE			9 585 179,74	15,22
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	15 177	812 728,35	1,29
TOTAL AUTRICHE			812 728,35	1,29
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	494	29 679,52	0,05
SOLVAY	EUR	1 947	183 913,62	0,30
UMICORE	EUR	191	6 555,12	0,01
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 662	269 376,72	0,42
TOTAL BELGIQUE			489 524,98	0,78
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	314 012	880 018,63	1,39
CAIXABANK S.A.	EUR	236 929	870 003,29	1,39
CELLNEX TELECOM SA	EUR	11 405	352 642,60	0,56
INDITEX	EUR	28 042	696 843,70	1,11
REPSOL	EUR	69 955	1 038 831,75	1,64
TOTAL ESPAGNE			3 838 339,97	6,09
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	165 088	714 335,78	1,14
TOTAL FINLANDE			714 335,78	1,14
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	7 346	972 610,40	1,54
ARKEMA	EUR	5 189	435 253,32	0,69
AXA	EUR	40 863	1 064 685,47	1,69
BNP PARIBAS	EUR	34 543	1 839 414,75	2,92
BOUYGUES	EUR	10 410	291 896,40	0,46
CAPGEMINI SE	EUR	9 595	1 496 340,25	2,37
CARREFOUR	EUR	12 582	196 782,48	0,31
DANONE	EUR	16 052	790 239,96	1,26

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROAPI SASU	EUR	3 657	50 649,45	0,08
IMERYS EX IMETAL	EUR	7 212	262 084,08	0,42
IPSEN	EUR	8 772	881 586,00	1,40
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	4 242	2 884 135,80	4,58
PERNOD RICARD	EUR	6 803	1 250 051,25	1,99
REMY COINTREAU	EUR	4 291	676 261,60	1,08
SAFRAN SA	EUR	5 806	678 837,52	1,08
SANOFI	EUR	27 917	2 508 063,28	3,98
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	979	296 147,50	0,47
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	12 429	1 624 718,88	2,58
SOCIETE GENERALE SA	EUR	64 912	1 524 133,76	2,42
TOTALENERGIES SE	EUR	18 637	1 093 060,05	1,74
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	27 062	649 488,00	1,03
VIVENDI	EUR	10	89,14	
TOTAL FRANCE			21 466 529,34	34,09
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	4 411	371 582,64	0,59
TOTAL IRLANDE			371 582,64	0,59
ITALIE				
ENI SPA	EUR	61 943	822 974,70	1,30
LEONARDO SPA	EUR	119 496	963 137,76	1,53
MONCLER SPA	EUR	14 587	722 056,50	1,15
NEXI SPA	EUR	16 842	124 058,17	0,19
UNICREDIT SPA	EUR	22 515	298 819,08	0,48
TOTAL ITALIE			2 931 046,21	4,65
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	29 433	723 315,98	1,15
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	10	670,60	
TOTAL LUXEMBOURG			723 986,58	1,15
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	149	191 971,60	0,31
AIRBUS SE	EUR	9 808	1 088 884,16	1,72
ASML HOLDING NV	EUR	5 549	2 795 586,20	4,44
ING GROEP NV	EUR	28 322	322 530,94	0,51
KONINKLIJKE DSM	EUR	3 648	416 966,40	0,66
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	245 817	710 411,13	1,13
QIAGEN N.V.	EUR	23 023	1 082 311,23	1,72
STELLANTIS NV	EUR	99 976	1 326 081,66	2,11
TOTAL PAYS-BAS			7 934 743,32	12,60
ROYAUME-UNI				
UNILEVER PLC	EUR	16 962	795 008,94	1,26
TOTAL ROYAUME-UNI			795 008,94	1,26
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	54 511	1 799 135,56	2,86
TOTAL SUISSE			1 799 135,56	2,86

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			51 462 141,41	81,72
TOTAL Actions et valeurs assimilées			51 462 141,41	81,72
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR MONETAIRE ISR P	EUR	7 892,049	3 106 728,76	4,93
TOTAL FRANCE			3 106 728,76	4,93
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 106 728,76	4,93
TOTAL Organismes de placement collectif			3 106 728,76	4,93
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	286 675	1 334 758,80	2,12
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 334 758,80	2,12
TOTAL Titres reçus en garantie			1 334 758,80	2,12
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-1 334 758,80	-2,12
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	633	127 169,70	0,20
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	1 643	47 556,64	0,08
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	11 791	723 967,40	1,15
PUMA SE	EUR	1 102	62 483,40	0,10
SAP SE	EUR	880	84 823,20	0,13
TOTAL ALLEMAGNE			1 046 000,34	1,66
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	11 000	660 880,00	1,05
UMICORE	EUR	5 300	181 896,00	0,28
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	2 197	161 611,32	0,26
TOTAL BELGIQUE			1 004 387,32	1,59
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	1 698	224 815,20	0,36
AXA	EUR	1 000	26 055,00	0,04
BOUYGUES	EUR	11 706	328 236,24	0,52
CARREFOUR	EUR	29 293	458 142,52	0,73
IPSEN	EUR	568	57 084,00	0,09
REMY COINTREAU	EUR	1 562	246 171,20	0,39
SOCIETE GENERALE SA	EUR	1	23,48	
TOTALENERGIES SE	EUR	33 439	1 961 197,35	3,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 273	30 552,00	0,05
VIVENDI	EUR	40 074	357 219,64	0,57
TOTAL FRANCE			3 689 496,63	5,86
ITALIE				
UNICREDIT SPA	EUR	9 218	122 341,30	0,20
TOTAL ITALIE			122 341,30	0,20

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	14 040	345 033,00	0,54
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	9 354	627 279,24	1,00
TOTAL LUXEMBOURG			972 312,24	1,54
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	192	247 372,80	0,39
AIRBUS SE	EUR	3 278	363 923,56	0,58
ING GROEP NV	EUR	56 894	647 908,87	1,03
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	105 791	305 735,99	0,49
TOTAL PAYS-BAS			1 564 941,22	2,49
ROYAUME-UNI				
UNILEVER PLC	EUR	540	25 309,80	0,04
TOTAL ROYAUME-UNI			25 309,80	0,04
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			8 424 788,85	13,38
Indemnités sur titres prêtés			8 955,14	0,02
Indemnités sur titres empruntés			7,45	
Créances			84 518,79	0,13
Dettes			-7 798 036,37	-12,38
Comptes financiers			7 684 871,66	12,20
Actif net			62 973 975,69	100,00

Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D	EUR	342,314	99 714,69
Part CPR Actions Euro Restructurations P	EUR	1 939,676	4 794,50
Part CPR Actions Euro Restructurations I	EUR	16,922	130 814,22
Part CPR Actions Euro Restructurations Z-C	EUR	162,138	106 856,67
Part CPR Actions Euro Restructurations R	EUR	12,000	106,60

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR Actions Euro Restructurations Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	779 435,29	EUR	2 276,96	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	779 435,29	EUR	2 276,96	EUR

OPCVM CPR Actions Euro Restructurations

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Actions Euro Restructurations

Identifiant d'entité juridique :
969500CW6AJV3RK47990

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **74,71%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EMU**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **C+**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **C+**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR MONETAIRE ISR - P-	Fonds communs de placement	4,92%	FRA

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/01/2022** au **31/12/2022**

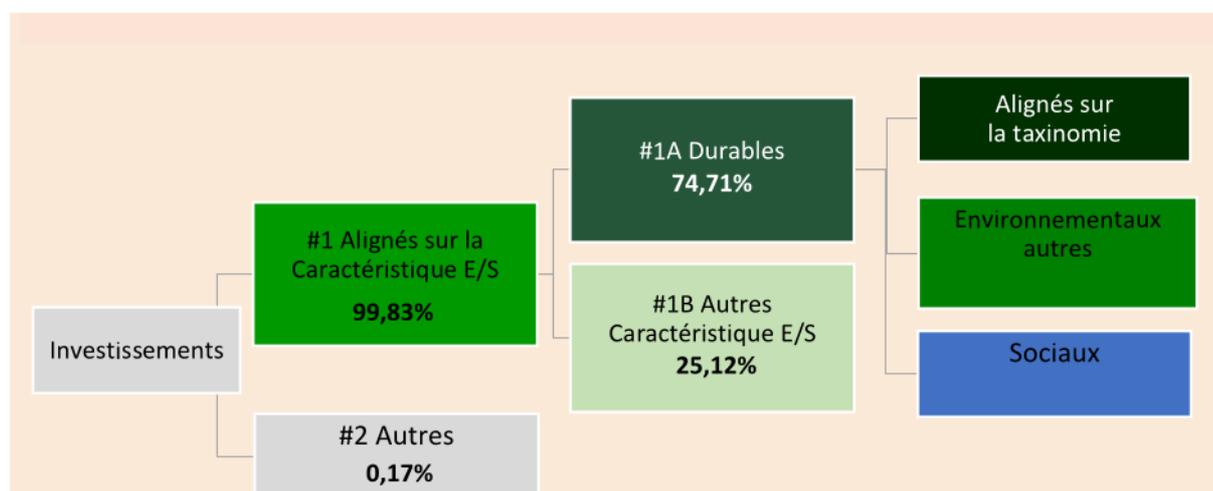
TOTALENERGIES SE PARIS	Pétrole et Gaz	4,84%	FRA
LVMH MOET HENNESSY	Textiles, vêtements et articles de luxe	4,57%	FRA
ASML HOLDING NV	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	4,43%	NLD
SANOFI	Pharmacie	3,97%	FRA
BNP PARIBAS	Banques	2,92%	FRA
STMICROELECTRONICS /P	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	2,85%	SGP
SIEMENS AG-REG	Conglomérats Industriels	2,84%	DEU
SCHNEIDER ELECT SE	Équipement électrique	2,57%	USA
SOCIETE GENERALE	Banques	2,42%	FRA
CAPGEMINI	Services informatiques	2,37%	FRA
ALLIANZ SE-REG	Assurance	2,33%	DEU
AIRBUS SE	Aérospatiale et défense	2,30%	FRA
STELLANTIS MILAN	Automobile	2,10%	NLD
PERNOD RICARD	Boissons	1,98%	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Banques</i>	12,35%
<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	8,63%
<i>Pharmacie</i>	8,20%
<i>Pétrole et Gaz</i>	7,79%
<i>Textiles, vêtements et articles de luxe</i>	6,60%
<i>Fonds communs de placement</i>	4,92%
<i>Aérospatiale et défense</i>	4,90%
<i>Assurance</i>	4,06%
<i>Chimie</i>	3,84%
<i>Automobile</i>	3,50%
<i>Boissons</i>	3,44%
<i>Services informatiques</i>	3,26%
<i>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</i>	3,18%

<i>Conglomérats Industriels</i>	2,84%
<i>Équipement électrique</i>	2,57%
<i>Machines</i>	2,27%
<i>Services de télécommunication diversifiés</i>	2,17%
<i>Produits alimentaires</i>	1,84%
<i>Logiciels</i>	1,84%
<i>Métaux et mines.</i>	1,69%
<i>Les marchés de capitaux</i>	1,49%
<i>Produits de soin personnel</i>	1,30%
<i>Matériel de communication</i>	1,13%
<i>Commerce de détail spécialisé</i>	1,10%
<i>Multi-Utilitaires</i>	1,08%
<i>Distribution alimentaire et pharmacie</i>	1,04%
<i>Ingénierie de construction</i>	0,98%
<i>Équipement et fournitures de soins de santé</i>	0,82%
<i>Médias</i>	0,57%
<i>Bâtiments</i>	0,42%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

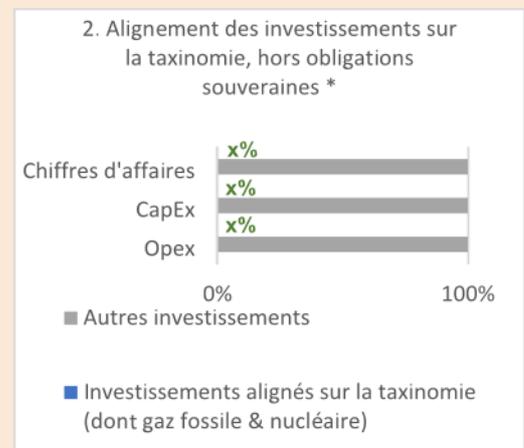
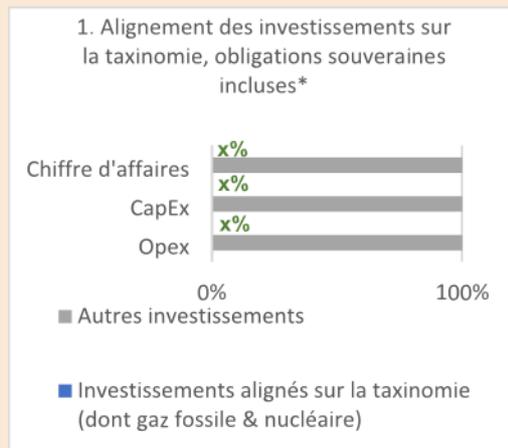
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites "transitoires et habilitantes" n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **59,73%** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.